



Service public  
de Wallonie

## Petit bassin de natation utilisant un autre désinfectant que le chlore : Normes de qualité de l'eau et de l'air

Articles 21. §2., 26. et 33. §2. de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm utilisant un procédé de désinfection autre que le chlore ou en combinaison avec du chlore (M.B. 12.07.2013)

**Tableau A : PARAMETRES CHIMIQUES**

Types	Méthodes	Unités	Valeurs	
			guides	limites
pH	Electrométrie			
Limite inférieure			7,2	6,5
Limite supérieure			7,4	8,3
Urée : limite supérieure	Berthelot ou diacétylmonoxime	mg/l		2
Oxydabilité à chaud et en milieu acide (KMnO <sub>4</sub> ) : limite supérieure (O <sub>2</sub> )	Titrimétrie au permanganate de potassium	mg/l		5

**Tableau B : PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES**

Types	Méthodes	Unités	Valeurs maximales admissibles
Nombre total de colonies à 37 ° C et après 48 h d'incubation	Dénombrement après incorporation en gélose	nbre/ml	100
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	Dénombrement après filtration	nombre/100 ml	0
Staphylocoques à coagulase positive	Dénombrement après filtration	nombre/100 ml	0
Entérocoques intestinaux	Dénombrement après filtration	nombre/100 ml	0



<b>Tableau C : PARAMETRES PHYSIQUES</b>		
<b>Types</b>	<b>Valeurs</b>	
	<b>guides</b>	<b>limites</b>
Transparence		vision du fond (*)
Pollution visible	Absence	
Couleur	Absence	

<b>Tableau D : QUALITE DE L'EAU DES POINTS D'USAGE A RISQUE</b>					
<b>Paramètre</b>	<b>Méthode</b>	<b>Unité</b>	<b>Niveau de vigilance</b>	<b>Niveau d'intervention</b>	<b>Niveau de fermeture</b>
<i>Legionella pneumophila</i>	Ensemencement en direct et après concentration par filtration; traitement acide et thermique	Nombre UFC/l	1000	5000	10 000

<b>Tableau E : QUALITE DE L'AIR</b>				
<b>Paramètre</b>	<b>Méthode</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur d'intervention</b>	<b>Valeur limite</b>
Trichloramine	Dosage des chlorures après réduction des composés chlorés par du trioxyde de diarsenic	mg/m <sup>3</sup>	0,5	1

